

SIVOS DU PAYS DE HAUTEFORT

1 Esplanade des Ecoles
24390 HAUTEFORT
05.53.50.90.69
sivs.hautefort@gmail.com



Année scolaire -

**DOSSIER UNIQUE 1ERE INSCRIPTION
ECOLE GARDERIE CANTINE**

site internet : www.sivos Hautefort.fr

NOM PRENOM de l'enfant : - **Classe de**

Responsable(s) de l'enfant

Responsable légal 1 Mère ☐ Père ☐ Autre ☐ Situation familiale : Marié (e) ☐ Pacsé (e) ☐ Divorcé (e) ☐ Veuf (ve) ☐ Célibataire ☐ Nom..... Prénom Date de naissance..... Lieu de naissance..... Adresse..... Code Postal et Ville Téléphone Fixe..... Téléphone Portable..... Adresse mail..... Autorise le SIVOS à communiquer aux parents d'élèves : Mon téléphone portable ☐ Mon adresse mail ☐ Nom et adresse employeur..... Téléphone Travail..... N° Allocataire CAF / MSA.....	Responsable légal 2 Mère ☐ Père ☐ Autre ☐ Situation familiale : Marié (e) ☐ Pacsé (e) ☐ Divorcé (e) ☐ Veuf (ve) ☐ Célibataire ☐ Nom..... Prénom Date de naissance..... Lieu de naissance..... Adresse..... Code Postal et Ville Téléphone Fixe..... Téléphone Portable..... Adresse mail..... Autorise le SIVOS à communiquer aux parents d'élèves : Mon téléphone portable ☐ Mon adresse mail ☐ Nom et adresse employeur..... Téléphone Travail..... N° Allocataire CAF / MSA.....
---	---

Facturation des services au nom du responsable légal 1 ☐ ou responsable légal 2 ☐

Renseignements sanitaires

Nom et adresse du médecin traitant
 Téléphone.....

Allergie alimentaire : : Oui ☐ Non ☐

Si oui, précisez :

Toute allergie alimentaire doit obligatoirement être signalée au SIVOS. L'inscription à la cantine et à la garderie (pour le goûter) ne pourra se faire qu'avec l'avis médical de votre médecin traitant et la mise en place d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

Si l'allergie alimentaire ne peut être détournée par les services de restauration, le panier repas fourni par les parents sera la seule modalité d'accueil possible.

Fonctionnement cantine

Le service de restauration scolaire est un temps périscolaire qui comprend l'accueil pour le repas et la prise en charge des enfants avant, pendant et après ce moment, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Une charte de bonne conduite vous est remise avec ce dossier à signer.

Afin de faciliter les démarches, la facturation sera effectuée chaque fin de mois et le paiement s'effectuera par prélèvement automatique.

Inscription cantine : Oui ☐ Non ☐

Fonctionnement garderie

Le service de garderie est un temps périscolaire qui comprend l'accueil du **matin de 7h30 à 8h40** et l'accueil du **soir de 16h30 à 18h30**. Afin de faciliter les démarches, la facturation sera effectuée chaque fin de mois avec la facturation de la cantine, et le paiement s'effectuera par prélèvement automatique.

Inscription garderie : Oui ☐ Non ☐

Fonctionnement Transport scolaire

Le transport scolaire est organisé par la Région Nouvelle Aquitaine. Les démarches d'inscription et de paiement doivent être réalisées tous les ans par les responsables légaux sur le site <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires>.

Une « navette » est également mise en place entre le Groupe scolaire de Hautefort et l'école de Cherveix-Cubas afin de faciliter le transport des enfants ayant classe à Cherveix-Cubas. Une inscription est également obligatoire (gratuite).

Inscription bus transport scolaire jusqu'au Groupe scolaire de Hautefort : Oui ☐ Non ☐

Inscription navette Groupe scolaire de Hautefort – Ecole de Cherveix-Cubas : Oui ☐ Non ☐

Modalités de sortie des établissements

☐ **J'AUTORISE MON ENFANT A SORTIR POUR LE RETOUR AU DOMICILE.** J'autorise mon enfant à quitter seul le Groupe scolaire en fin de journée pour se rendre à son domicile (élèves d'élémentaire uniquement) et/ou à être récupéré par son grand frère/sa grande sœur. ATTENTION : dans ces deux cas, si vous répondez oui, vous dégagez le SIVOS du Pays de Hautefort et l'école de toute responsabilité, après le départ de l'enfant.

☐ **JE DESIGNE DES PERSONNES MAJEURES HABILITEES POUR LA SORTIE DE MON ENFANT.** Mon enfant ne pourra quitter le Groupe scolaire sans être accompagné des personnes listées ci-dessous. Si celles-ci ne sont pas les parents, elles devront pouvoir présenter une pièce d'identité.

L'autre responsable légal est-il autorisé à venir récupérer l'enfant ? OUI ☐ NON ☐

NOM PRENOM	Téléphone (portable de préférence afin d'être prévenu rapidement)	Lien avec l'enfant	Peut venir chercher l'enfant ?	Peut être contacté en cas d'urgence ?
			Oui ☐ Non ☐	Oui ☐ Non ☐
			Oui ☐ Non ☐	Oui ☐ Non ☐
			Oui ☐ Non ☐	Oui ☐ Non ☐
			Oui ☐ Non ☐	Oui ☐ Non ☐
			Oui ☐ Non ☐	Oui ☐ Non ☐

Pièces à fournir

Pour toute nouvelle inscription:

- photocopie Carte nationale d'identité des responsables légaux
- livret de famille
- justificatif de domicile de moins de 3 mois
- prélèvement automatique? Oui ☐ (mandat de prélèvement SEPA signé + RIB) Non ☐
- charte de bonne conduite signée
- attestation sur l'honneur de facturation

Si l'enfant vient d'une autre école: Ecole de:

- certificat de radiation

En cas de séparation:

- calendrier de garde alternée
- jugement de divorce ou de séparation fixant les modalités de garde de l'enfant et d'exercice de l'autorité parentale

Droit à l'image

Autorisez-vous que des photos/ou film de votre enfant soient publiées dans le cadre péri-scolaire (bulletin municipal, site internet du SIVOS.....)? : oui ☐ non ☐

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e), représentant légal de l'enfant

☐ Atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans ce dossier d'inscription. Je m'engage à prévenir le SIVOS du Pays de Hautefort de tout changement dans les éléments cités précédemment.

☐ Atteste avoir pris connaissance des règlements correspondants aux services périscolaires.

☐ Reconnais avoir pris connaissance que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion administrative et pédagogique des élèves. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au SIVOS du Pays de Hautefort.

Fait à Le

Signatures des représentants légaux :

Le SIVOS du Pays de Hautefort recueille et traite les données personnelles de ce formulaire afin de gérer les inscriptions à l'école / la cantine, au suivi de la présence des enfants, à l'édition d'une liste des enfants inscrits et à la facturation des repas pris à la cantine.

Ce traitement de vos données est réalisé en application de la loi.

Les catégories de données traitées sont :

- Les données relatives aux représentants légaux de l'enfant : nom, prénom, adresse postale, téléphone, adresse électronique.
- Les données relatives à l'enfant : nom, prénom, date de naissance, lieu de naissance, adresse postale.
- Les pièces justificatives (radiation de l'école précédente, attestation d'assurance pour les sorties scolaires).

Le renseignement des données marquées d'un * est obligatoire pour permettre au SIVOS du Pays de Hautefort d'assurer l'accueil et la sécurité de l'enfant à l'école, à la cantine...

Le recueil des pièces justificatives et des données de situation financière est obligatoire pour réaliser la facturation du service.

Le recueil du justificatif d'assurance est obligatoire pour assurer les sorties scolaires, les voyages.

En cas de non fourniture de ces informations l'enfant ne pourra être accueilli au sein de la structure.

Les personnes concernées par le traitement sont : l'enfant inscrit, les représentants légaux de l'enfant, les personnes autorisées à venir chercher l'enfant, les personnes à prévenir en cas d'urgence.

Les destinataires des données sont les suivants :

- le Maire et l' élu en charge des affaires scolaires ;
- la Directrice de l'école élémentaire ;
- les agents assurant la gestion du service et chargés des opérations administratives et comptables ;
- les services du comptable public ou des établissements bancaires financiers ou postaux concernés par les opérations de mise en recouvrement ;
- les services de l'Etat habilités à exercer un contrôle en la matière (CAF et DDCSPP) ;
- les officiers publics ou ministériels.

Ces données seront conservées :

- 5 ans pour les demandes d'inscriptions, les listes d'élèves et les fiches administratives ;
- 10 ans pour les pièces comptables et le recouvrement ;
- Pour toute autre pièce, pendant la durée de présence de l'enfant concerné.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données entré en vigueur le 25 mai 2018 et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, à la limitation des traitements, à la suppression des données vous concernant.

Vous pouvez exercer vos droits sur vos propres données et celles des enfants mineurs dont vous êtes responsable en contactant le délégué à la protection des données aux coordonnées suivantes : ATD 24, 2 place Hoche, 24 000 PERIGUEUX ou dpd.mutualise@atd24.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale.